

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	RI.LY.AA.01.xx	LIBYE
	Octobre 2021	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Œufs à couvrir	0407 11	Libye
	0407 19	

II. CERTIFICAT GÉNÉRAL

Code AFSCA *Titre du certificat*

EX.VTL.AA.01.xx **Certificat vétérinaire pour l'exportation d'animaux vivants vers un État non membre de l'UE (œufs à couvrir)** **6 p.**

Le «xx» du code du certificat réfère à la dernière version du certificat général pour l'exportation d'œufs à couvrir sur le site internet de l'AFSCA.

Il relève de la responsabilité de l'opérateur de vérifier que le certificat général est encore toujours accepté par les autorités libyennes.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'autorité compétente de la Libye accepte le certificat vétérinaire général pour l'exportation d'animaux vivants vers un État non membre de l'UE (œufs à couvrir).

Pour plus d'informations (par exemple sur les conditions générales, spécifiques et de certification, et les modèles de déclaration), voir le recueil d'instructions RI.AA.01.xx sur le site web de [l'AFSCA](#).

Agrément pour l'exportation vers la Libye

Un agrément spécifique auprès des autorités compétentes libyennes n'est pas nécessaire pour l'exportation d'œufs à couvrir.